



## Vie copropriété

-----  
Par sosodoumee

Résidente dans l'immeuble en tant que copropriétaire  
Depuis fin 2023

Un copropriétaire s'en est pris à moi violemment dans les propos parce que je nettoie mon palier qui bien sûr est sur des parties communes.

Dans les occupants il y a celui qui a un chien qui aboie souvent et qui a eu urine dans la copro.  
Il y a celui qui bricole ses véhicules dans les garages mais qui est interdit et qui s'en fout  
Il y a ceux qui laissent des saletés par terre et s'en foutent

Il ne faut pas parler à son voisin sinon je suis intrusive

Donc pour cette histoire de nettoyage de palier parce que ça laisse des odeurs et que c'est fait en supplément du prestataire  
J'ai un tarte de voisin qui gueule et me dit que je suis tarée

Et veut prévenir le syndic!!!! En me disant que j'ai 34 logements contre moi.

Vos réactions ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ?  
Merci ?  
La politesse ne fait de mal à personne, au contraire.

Vous avez le droit de nettoyer devant votre porte, ce n'est pas interdit. Mais méfiez-vous : les mauvaises langues vont dire que vous êtes sale et que vous nettoyez vos propres saletés ...

Rapprochez-vous plutôt du conseil syndical pour comprendre pourquoi le nettoyage est si mal fait, ou encore pourquoi aucune poursuite n'est engagée contre ceux qui ne respectent pas le règlement de copropriété.

Vous pouvez aussi signaler ces faits au syndic par écrit RAR et lui demander d'agir envers les contrevenants.

Et si le syndic est trop mou, il faut envisager d'en changer lors d'une prochaine AG.

-----  
Par sosodoumee

Bonjour  
Merci  
Je nettoie pour minimum 10 personnes qui sortent et rentrent au moins une fois par jour.  
Je ne le substitue en rien au prestataire mais c'est du complément.

Quand il y a des rats dans la copropriété c'est pas ma saleté qui les amène....

Les mauvaises langues peuvent aller voir le syndic.... on va bien rire

-----  
Par yapasdequoi

Au lieu de nettoyer vous mêmes, il serait préférable de demander que le service de ménage soit fait correctement.

Il y a du laxisme quelquepart.

-----  
Par sosodoumee

Oui de la part des habitants.....

-----  
Par yapasdequoi

Si nettoyer derrière eux vous convient, pas de souci.

Et tant que vous le faites, tout le monde trouve ça normal.

Sinon comme déjà dit, informez le président du conseil syndical et mettez en demeure le syndic d'y remédier.